



Institution NOTRE - DAME LA RICHE

École maternelle et École élémentaire – Collège 6-5-4 – Pôle Orientation 3-2 - École Hôtelière
Lycée d'Enseignement Général – Lycée Technologique - Lycée Professionnel
Pôle d'Enseignement Supérieur – ISCB Formation par alternance

26 rue de la Bourde – BP 45813 - 37058 Tours Cedex 1

Tél : 02 47 36 32 00 - Courriel : accueil@indlr.fr - site internet : notredamelariche.fr

CONSIGNES IMPORTANTES ELEVES DE 6EME – 5EME – 4EME COLLEGE

VOS CONTACTS

MERCI DE PRIVILEGIER ECOLE DIRECTE POUR VOS ECHANGES

Pour signaler une absence ou pour toutes informations courantes, vous pouvez contacter aussi par mail :

Mme Claudia SAINTJOURS

M. Aubin DELHOMMOIS

Assistants d'éducation

viescolaire.654@indlr.fr

Et pour toutes informations confidentielles :

Mme Marie-Christine METIVIER

Responsable de vie scolaire

rvs.32@indlr.fr

ABSENCE – RETARD

Toute absence qui n'a pas pour motif la maladie doit être préalablement demandée par la famille (avec un justificatif) et autorisée par l'Institution (**rappel : les parents demandent l'autorisation mais n'autorisent pas**).

En cas de maladie, les parents voudront bien prévenir la vie scolaire le jour même avant 9h30 le matin et avant 14h30 l'après -midi, **par « école directe » de préférence ou par courriel**. Ceci est une exigence de sécurité dans l'intérêt des familles.

Toute absence doit être justifiée par écrit ; un appel téléphonique ne suffit pas.

L'élève ne sera admis en cours après une absence, que muni :

- d'un justificatif (certificat médical, courrier explicatif signé des parents ou convocation) et **uniquement après être passé au bureau de la vie scolaire**.
- du papillon « Absence » complété et signé dans le carnet de correspondance.
- **Pour les retards, les élèves doivent se présenter au bureau de Vie Scolaire**. Pour un retard de plus de 15 mn, l'élève ira en permanence et devra rattraper l'heure perdue le soir-même ou le lendemain.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Chaque classe a un **professeur principal** ; il est le **premier interlocuteur** des familles. Il est important que les familles aient un contact avec lui.

Les enseignants se tiennent à votre disposition **SUR RENDEZ-VOUS ET TOUJOURS APRES LES COURS ; JAMAIS AU MOMENT DE LA RENTREE DES CLASSES.**

VOLS

L'Institution ne peut être tenue responsable des vols de quelque nature qu'ils soient : aucune assurance n'accepte de couvrir un tel risque.

RAPPEL

Sont interdits :

- Les chewing-gums, les objets de valeur, les objets tranchants, le tabac sous toutes ses formes, la cigarette électronique, les boissons alcoolisées (contenant et contenu), les substances psychoactives (usage et détention).
- Jouer ou circuler en **trottinette, rollers, skate... dans l'enceinte de l'établissement**.
- Les **téléphones mobiles, casques audio...** à l'école et au collège devront être éteints, non visibles et rangés dans un sac fermé ; l'usage en est limité à la cour de récréation pour les lycéens et les internes.